

## COMMUNE DE LA BRUYERE

### ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale  
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 22/2/2018 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le Directeur général,

Le 14/2/2018.

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R. CAPPE

#### EN SEANCE PUBLIQUE:

1. Procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018 : Approbation
2. Budget communal 2018 : Réformation : Ratification
3. Règlement-redevance relatif à la délivrance de documents administratifs en matière d'urbanisme et d'environnement : Exercice 2015 : Modification : Approbation
4. Plan de Cohésion Sociale ( PCS en abrégé ) : Rapport financier : Exercice 2017 : Approbation
5. Patrimoine communal : Mise à disposition de locaux : Association des Généralistes de la Haute Hesbaye Namuroise : Convention de location : Renouvellement : Approbation
6. Assainissement des eaux résiduaires urbaines : Coordination des investissements : Convention avec la SPGE et l'INASEP : Renouvellement: Approbation
7. Royal Namur Vélo : Octroi d'un subside : Décision
8. Ecole communale fondamentale « le Ry d'Argent »de Rhisnes : Recrutement d'un(e) directeur(trice)
  - a) Résultat de l'appel à candidature
  - b) Approbation de la composition du jury
  - c) Fixation des dates d'entretiens

## A HUIS-CLOS :

9. Ratification de la désignation d'un instituteur primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
10. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
11. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel ( 11 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
12. Ratification de la désignation d'un agent PTP à 4/5 temps à l'école communale de Meux
13. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel ( 6 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
14. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel ( 21 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
15. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
16. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
17. Ratification de la désignation d'un instituteur primaire temporaire à temps partiel ( 22 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
18. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
19. Ratification de l'ouverture d'un emploi maternel à mi-temps à l'école communale de Rhisnes
20. Ratification de la désignation d'un maître de psychomotricité temporaire à temps partiel ( 2 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
21. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
22. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel ( 22 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
23. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
24. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère

25. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps plein aux écoles communales de La Bruyère
26. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
27. Ratification de la désignation d'un instituteur primaire temporaire à temps partiel ( 14 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
28. Mise en disponibilité pour convenance personnelle d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
29. Mise en disponibilité pour convenance personnelle d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère

## COMMENTAIRES

1. /

2. Le Conseil Communal, en séance du 18 mai 2017, a approuvé notamment le mode de marché public et le devis estimatif dans le cadre du chantier de construction d'un complexe administratif pour ses services à destination directe de la population bruyéroise. Le coût pour cet important investissement immobilier, a été fixé à 5.000.000 € dans le budget 2018, voté le 30 novembre 2017, malgré le fait que l'appel d'offre ouvert, procédure choisie pour la mise en concurrence des soumissionnaires potentiels, s'avère généralement un peu plus onéreuse que l'adjudication ouverte mais présente l'énorme avantage et la précieuse sécurité de ne pas devoir retenir le prix comme critère exclusif d'attribution.

L'étude des offres déposées confirme cet état de fait et oblige les Autorités communales à accroître le crédit budgétaire de 1,2 % pour le porter à 5.060.000 €

En séance du 25 janvier 2018, le Collège a sollicité la réformation à due concurrence du budget communal auprès de l'Autorité de tutelle qui a accepté.

Il appartient aujourd'hui au Conseil de ratifier ou non cette modification.

3. Suite à l'entrée en vigueur du CoDT au 1<sup>er</sup> juin 2017 en remplacement du CWATUP, le règlement-redevance relatif à la délivrance de documents administratifs en matière d'urbanisme notamment, a connu diverses modifications et adaptations tant de terminologie que de montants.

Aujourd'hui, une nouvelle mise à jour est nécessaire afin de pouvoir répercuter sur le demandeur de permis le coût administratif généré par la procédure remodelée dénommée « annonce de projet ».

4. Le 3 avril 2013, le Collège a répondu favorablement à l'appel à candidature lancé par la Ministre régionale, Madame Eliane Tillieux, relativement à l'adhésion de l'ensemble des communes wallonnes de langue française, au Plan de Cohésion Sociale (PCS en abrégé) pour la période courant de janvier 2014 à décembre 2019.

Le projet établi par l'Exécutif communal a été accepté par le Conseil en séance du 31 octobre 2013 avant d'être modifié le 27 mars 2014.

Le 26 mars 2015, les Conseillers communaux ont approuvé les rapports d'activités et financier de cette démarche sociale pour l'exercice 2014.

Ils ont récidivé les 31 mars 2016 et 20 février 2017 pour les données respectivement des années 2015 et 2016.

Aujourd'hui, il appartient au Conseil de se pencher sur la situation financière de 2017.

5. Les anciens locaux de l'antenne bruyéroise de la zone Orneau-Mehaigne ont été rénovés en 2013 et aménagés afin de permettre leur occupation par l'Association des Généralistes de la Haute Hesbaye namuroise au fin d'y organiser son poste de garde médical.

Il est proposé au Conseil de renouveler le bail venu à échéance, pour une durée de 3 ans.

6. Voici plusieurs années, la Commune a signé une convention tripartite avec la SPGE et l'INASEP, dont l'objectif était de favoriser une coordination des investissements des ouvrages d'égouttage, de collecte et d'épuration, ainsi que d'assurer un assainissement approprié des eaux résiduaires des villages situés sur le territoire bruyérois.

Aujourd'hui, il est proposé de renouveler ladite collaboration par le biais de l'acceptation d'un document actualisé qui réprécise les droits et obligations de chacune des parties.

7. Le 26 février 2015, le Conseil acceptait d'aider le Royal Namur Vélo à organiser à La Bruyère une journée promotionnelle du vélo combinée avec la tenue de tests pour jeunes cyclistes affiliés à la Fédération Wallonie Bruxelles, ponctués par la délivrance du titre de champion provincial. Cet organisme réitère sa sollicitation cette année mais le subsidie espéré par lui ne s'élève plus à 1.300 € mais à 1.000 €.

Il appartient au Conseil de se positionner sur cette requête.

8. Suite au prochain départ mérité à la retraite de Madame Véronique Ozcan-Boucher, Directrice de l'école du Ry d'Argent à Rhisnes, il est indispensable de lancer une procédure de nature à lui trouver un successeur à cette fonction.

Il appartient au Conseil de marquer son accord sur les modalités de ce recrutement.